

# **ISSEQ**®

# **BASKETBALL**

**SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.**

**BASKETBALL COLLÉGIAL DIVISION 3**

**CONFÉRENCE SUD-OUEST**

**Règlements de ligue 2024-2025**

**MISE À JOUR : 2024.10.18**

## TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – RÈGLES DE JEU.....	4
ARTICLE 2 – LES RENCONTRES.....	4
ARTICLE 3 – RETARD.....	4
ARTICLE 4 – LES OFFICIELS.....	4
4.1 Officiels majeurs.....	4
4.2 Officiels mineurs.....	4
ARTICLE 5 – ADMISSIBILITÉ.....	4
5.1 Âge limite.....	4
5.2 Nombre de joueurs.....	4
5.3 Le personnel.....	5
ARTICLE 6 – LIGUE FÉMININE (2024).....	5
6.1 Les équipes (10-24).....	5
6.2 Saison régulière (10-24).....	5
6.3 Éliminatoires.....	5
6.4 Championnat régional.....	6
ARTICLE 7 – LIGUE MASCULINE (2024).....	7
7.1 Les équipes.....	7
7.2 Saison régulière.....	7
7.3 Éliminatoires.....	7
7.4 Championnat régional.....	8
ARTICLE 8 – LES SUSPENSIONS.....	9
ARTICLE 9 – RÉCOMPENSES.....	9
ARTICLE 10 – PROGRAMME DOUBLE.....	9
ARTICLE 11 – TEMPS CONTINU.....	9
ARTICLE 12 – ÉVALUATION DE L'ARBITRAGE.....	9
ARTICLE 13 – ADMISSION DANS LA DISCIPLINE.....	9
ARTICLE 14 – PARAMÈTRES DE PROMOTION-RELÉGATION ENTRE DIVISIONS.....	10
ARTICLE 15 – RANGS DES ÉQUIPES EN VUE DE LA SAISON SUIVANTE.....	10
15.1 Ligue féminine.....	10
15.2 Ligue masculine.....	10
ARTICLE 16 – DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE.....	10
ARTICLE 17 – FEUILLE DE POINTAGE.....	11
ARTICLE 18 – PARTIE HORS-CONCOURS.....	11
ARTICLE 19 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS.....	11
ARTICLE 20 – TABLEAU INDICATEUR.....	11
ARTICLE 21 – CRÉDIT D'ORGANISATION.....	11

ARTICLE 22 – ÉQUIPES D'ÉTOILES ..... 12  
ARTICLE 23 – ÉTHIQUE SPORTIVE..... 12

## **ARTICLE 1 – RÈGLES DE JEU**

Les règles de jeu en vigueur sont celles de la Fédération Internationale de Basketball Amateur (FIBA), édition la plus récente, sauf pour les articles suivants :

## **ARTICLE 2 – LES RENCONTRES**

Toutes les rencontres féminines et masculines seront de quatre (4) périodes de dix (10) minutes avec une pause de dix (10) minutes à la mi-temps et de vingt (20) minutes pour l'échauffement.

Il y aura un intervalle de deux (2) minutes entre la première et la seconde période, entre la troisième et la quatrième période, ainsi qu'avant chaque prolongation.

## **ARTICLE 3 – RETARD**

L'heure de la rencontre (calendrier officiel) est à respecter. Dans le cas de retard, l'arbitre accordera un sursis de quinze (15) minutes, après quoi l'équipe fautive perdra la partie.

L'équipe fautive est celle ne pouvant présenter cinq (5) joueurs sur le terrain dans les délais prévus et qui n'a pas pris les moyens d'avertir de son retard.

Lorsqu'on aura été prévenu de l'arrivée tardive d'une équipe, les arbitres attendront sur les lieux. Dès l'arrivée de cette équipe, un échauffement de vingt (20) minutes sera alloué avant le début de la partie.

## **ARTICLE 4 – LES OFFICIELS**

### 4.1 Officiels majeurs

Toutes les rencontres sont arbitrées par des officiels reconnus par le RSEQ.

### 4.2 Officiels mineurs

L'équipe hôte devra obligatoirement fournir trois (3) officiels mineurs pour les rencontres. Une amende de 50 \$ sera chargée en cas de non-respect.

## **ARTICLE 5 – ADMISSIBILITÉ**

### 5.1 Âge limite

Pour la saison 2024-2025, chaque équipe pourra inscrire un maximum de trois (3) étudiants-es-athlètes nés.es avant le premier (1<sup>er</sup>) octobre 2001.

### 5.2 Nombre de joueurs

Le nombre de joueurs en uniforme est limité à quinze (15). Cependant, il n'y a pas de limite de joueurs pouvant être inscrits sur le formulaire d'engagement.

### 5.3 Le personnel

Un maximum de six (6) accompagnateurs peut être présent au banc de l'équipe (FIBA). Les accompagnateurs sont les entraîneurs, thérapeutes, statisticiens, joueurs blessés non en uniforme ainsi que toute autre personne.

## **ARTICLE 6 – LIGUE FÉMININE (2024)**

### 6.1 Les équipes (10-24)

La ligue de basketball collégial féminin division 3 de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de onze (11) équipes réparties en deux (2) sections ouvertes. La section A est composée de cinq (5) équipes alors que la section B est composée de six (6) équipes.

À noter qu'il n'y a qu'un (1) seul classement général cumulatif.

<b><u>SECTION A</u></b>	<b><u>SECTION B</u></b>
Bois-de-Boulogne	André-Laurendeau
Lionel-Groulx	Héritage
Marie-Victorin	Jean-de-Brébeuf
Saint-Jérôme	John Abbott
Vieux Montréal	L'Assomption
	Saint-Laurent

### 6.2 Saison régulière (10-24)

La formule de compétition est la suivante :

- Section A : Double rotation intra section, simple rotation inter section ainsi que deux (2) parties au hasard intra section pour un total de seize (16) rencontres par équipe.
- Section B : Double rotation intra section, simple rotation inter section ainsi qu'une (1) partie au hasard intra section pour un total de seize (16) rencontres par équipe.

### 6.3 Éliminatoires

Équipes participantes : Les équipes ayant terminé en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> position du classement cumulatif de la saison régulière.

6.4 Championnat régional

**Éliminatoires et championnat régional 2024-2025**

<b><u>No.</u></b>	<b><u>Date</u></b>	<b><u>Type</u></b>	<b><u>Visiteur</u></b>	<b><u>Receveur</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>
SF01	2025-04-04	Quart de finale #1	8 <sup>e</sup> position	1 <sup>re</sup> position	À déterminer
SF02	2025-04-04	Quart de finale #2	7 <sup>e</sup> position	2 <sup>e</sup> position	À déterminer
SF03	2025-04-04	Quart de finale #3	6 <sup>e</sup> position	3 <sup>e</sup> position	À déterminer
SF04	2025-04-04	Quart de finale #4	5 <sup>e</sup> position	4 <sup>e</sup> position	À déterminer
SF05	2025-04-05	Demi-finale	Gagnant QF #4	Gagnant QF #1	Collège Jean-de-Brébeuf
SF06	2025-04-05	Demi-finale	Gagnant QF #3	Gagnant QF #2	Collège Jean-de-Brébeuf
SF07	2025-04-06	Finale (bronze)	Perdant demi-finale	Perdant demi-finale	Collège Jean-de-Brébeuf
SF08	2025-04-06	Finale (or)	Gagnant demi-finale	Gagnant demi-finale	Collège Jean-de-Brébeuf

## **ARTICLE 7 – LIGUE MASCULINE (2024)**

### 7.1 Les équipes

La ligue de basketball collégial masculin division 3 de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de quinze (15) équipes réparties en deux (2) sections fermées de calibre.

<b><u>SECTION A</u></b>	<b><u>SECTION B</u></b>
Abitibi-Témiscamingue	André-Grasset
Bois-de-Boulogne	L'Assomption
Édouard-Montpetit	Marianopolis
Lionel-Groulx	Marie-Victorin
Maisonneuve	Rosemont
Outaouais	Saint-Laurent
Saint-Jérôme	
Terrebonne	
Valleyfield	

### 7.2 Saison régulière

La formule de compétition est la suivante :

- Section A : Double rotation pour un total de seize (16) rencontres par équipe;
- Section B : Triple rotation pour un total de quinze (15) rencontres par équipe.

### 7.3 Éliminatoires

Équipes participantes :

- Section A : Les équipes ayant terminé en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> position;
- Section B : Les équipes ayant terminé en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> position.

#### 7.4 Championnat régional

### Éliminatoires et championnat régional 2024-2025

<b><u>No.</u></b>	<b><u>Date</u></b>	<b><u>Type</u></b>	<b><u>Visiteur</u></b>	<b><u>Receveur</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>
SM01	2025-03-29	Huitième de finale	1 <sup>re</sup> position B	8 <sup>e</sup> position A	Cégep de l'Outaouais
SM02	2025-03-29	Huitième de finale	2 <sup>e</sup> position B	7 <sup>e</sup> position A	Cégep de l'Outaouais
SM03	2025-04-04	Quart de finale #1	Reclassée #2 1/8 F	1 <sup>re</sup> position A	À déterminer
SM04	2025-04-04	Quart de finale #2	Reclassée #1 1/8 F	2 <sup>e</sup> position A	À déterminer
SM05	2025-04-04	Quart de finale #3	6 <sup>e</sup> position A	3 <sup>e</sup> position A	À déterminer
SM06	2025-04-04	Quart de finale #4	5 <sup>e</sup> position A	4 <sup>e</sup> position A	À déterminer
SM07	2025-04-05	Demi-finale	Gagnant QF #4	Gagnant QF #1	Cégep de Lanaudière à Terrebonne
SM08	2025-04-05	Demi-finale	Gagnant QF #3	Gagnant QF #2	Cégep de Lanaudière à Terrebonne
SM09	2025-04-06	Finale (bronze)	Perdant demi-finale	Perdant demi-finale	Cégep de Lanaudière à Terrebonne
SM10	2025-04-06	Finale (or)	Gagnant demi- finale	Gagnant demi- finale	Cégep de Lanaudière à Terrebonne



## **ARTICLE 8 – LES SUSPENSIONS**

Tout participant (étudiants·es-athlètes, entraîneur ou autre personne) expulsé d'une rencontre régulière, hors-concours ou éliminatoire sera suspendu automatiquement pour la partie suivante de son équipe et lorsque nécessaire son cas sera soumis au commissaire.

La sanction s'applique pour les trois (3) situations suivantes :

1. Faute disqualifiante (comportement antisportif flagrant de tout participant);
2. Le cumul de deux (2) fautes techniques directes d'un entraîneur ou d'un athlète lors d'une même partie;
3. Le cumul de trois (3) fautes techniques d'une équipe (entraîneur, adjoint, remplaçant ou accompagnateur de l'entraîneur) lors d'une même partie.

Le cumul de deux (2) fautes antisportives ou d'une (1) faute antisportive et d'une (1) faute technique n'entraîne pas de suspension automatique.

## **ARTICLE 9 – RÉCOMPENSES**

L'équipe gagnante du championnat régional recevra une bannière de champions régionaux ainsi que des médailles d'or. L'équipe finaliste recevra des médailles d'argent alors que l'équipe terminant en troisième (3<sup>e</sup>) position recevra des médailles de bronze.

## **ARTICLE 10 – PROGRAMME DOUBLE**

La deuxième (2<sup>e</sup>) joute débute normalement à l'heure fixée.

Les équipes qui jouent lors de la deuxième (2<sup>e</sup>) rencontre d'un programme double ont droit à quinze (15) minutes d'échauffement.

## **ARTICLE 11 – TEMPS CONTINU**

Le temps sera continu dès qu'un écart de pointage de quarante (40) points au quatrième (4<sup>e</sup>) quart se créera et le restera jusqu'à la fin de la partie.

## **ARTICLE 12 – ÉVALUATION DE L'ARBITRAGE**

Les entraîneurs sont fortement encouragés à remplir le questionnaire d'évaluation de l'arbitrage fourni par la ligue, et ce, après chaque rencontre.

## **ARTICLE 13 – ADMISSION DANS LA DISCIPLINE**

L'entrée d'une nouvelle équipe dans la discipline se fait obligatoirement en division 3. Le collègue doit remplir le formulaire d'inscription en ce sens à la date demandée.

## **ARTICLE 14 – PARAMÈTRES DE PROMOTION-RELÉGATION ENTRE DIVISIONS**

La promotion-relégation entre les divisions 2 et 3 impliquera :

- Ligue féminine : Maximum d'une (1) équipe;
- Ligue masculine : Maximum de deux (2) équipes.

Le nombre maximal d'équipes inscrites dans les ligues de division 2 est de :

- Ligue féminine : Six (6) équipes;
- Ligue masculine : Neuf (9) équipes.

L'ordre de priorité des équipes pouvant accéder à la promotion en division supérieure est le suivant :

1. Équipe championne – Championnat;
2. Équipe championne – Saison régulière;
3. Équipe finaliste – Championnat.

Une équipe reléguée de la division 1 vers la division 2 sera classée à la première position du rang des équipes.

Une équipe reléguée de la division 2 vers la division 3 sera classée à la première position du rang des équipes.

## **ARTICLE 15 – RANGS DES ÉQUIPES EN VUE DE LA SAISON SUIVANTE**

### 15.1 Ligue féminine

En vue de la saison 2025-2026, il n'y aura pas de reclassement des équipes dans la ligue féminine; les équipes étant regroupées sous un seul classement cumulatif.

### 15.2 Ligue masculine

En vue de la saison 2025-2026, le processus de reclassement des équipes sera le suivant. La neuvième (9<sup>e</sup>) position de la section A prendra le onzième (11<sup>e</sup>) rang alors que le gagnant de la rencontre éliminatoire SM01 prendra le huitième (8<sup>e</sup>) rang.

## **ARTICLE 16 – DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE**

À chaque rencontre, le collège hôte doit fournir un minimum de six (6) ballons de basketball à l'équipe visiteuse pour la période d'échauffement.

## **ARTICLE 17 – FEUILLE DE POINTAGE**

Un joueur est autorisé à jouer lorsque son nom a été inscrit sur la feuille de pointage avant le début du jeu et aussi longtemps qu'il n'a pas été disqualifié (article provenant des règlements FIBA).

À la fin de la partie, le collègue hôte a la responsabilité de biffer les noms des joueurs absents sur la feuille de pointage avant que celle-ci n'ait été signée par les officiels et remis aux entraîneurs des équipes.

## **ARTICLE 18 – PARTIE HORS-CONCOURS**

Pour jouer une partie hors-concours, le collègue devra faire une demande de sanction au RSEQ. S'il est l'hôte de la partie, il devra faire en même temps une demande pour des officiels.

Après chaque partie hors-concours, qu'il reçoit ou qu'il joue à l'extérieur contre une équipe hors ligue, le collègue devra faire parvenir une copie de la feuille de pointage au RSEQ dans les trois (3) jours ouvrables suivant la partie. En cas d'infraction, des frais administratifs de 50 \$ seront imposés.

Toute annulation de partie hors-concours sera considérée comme un changement au calendrier et des frais administratifs de 50 \$ seront imposés.

## **ARTICLE 19 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS**

À chaque rencontre, il doit y avoir un (1) thérapeute sportif (ou stagiaire) présent et prêt à intervenir trente (30) minutes avant le début de la rencontre.

Si un collègue est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collègues avant le début de la saison.

## **ARTICLE 20 – TABLEAU INDICATEUR**

À chaque rencontre, l'usage d'un tableau indicateur avec le pointage et le temps de jeu est obligatoire.

## **ARTICLE 21 – CRÉDIT D'ORGANISATION**

Un montant de 100 \$ par rencontre sera octroyé à titre de crédit d'organisation pour les hôtes des éliminatoires et du championnat régional.

## **ARTICLE 22 – ÉQUIPES D'ÉTOILES**

Les équipes choisiront les équipes d'étoiles de leur ligue. Les modalités de sélection se retrouvent dans le document « PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉQUIPES D'ÉTOILES » disponible sur la page web de la ligue :

Ligue féminine : <https://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-3/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Ligue masculine : <https://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-3/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

## **ARTICLE 23 – ÉTHIQUE SPORTIVE**

Les entraîneurs devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Des gagnants en féminin et masculin seront couronnés, et ce, pour chaque section. La procédure se trouve sur la page de la ligue au lien suivant :

Ligue féminine : <https://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-3/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Ligue masculine : <https://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-3/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

### **Modification des règlements**

*Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié par ex. : (adopté en 06-18).*

### **Modification des règlements en cours de saison**

*Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.*